

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1928)
Heft: 81

Rubrik: Renseignements utiles à qui voyage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseignements utiles à qui voyage

Vente de cartes postales Reproductions d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public qu'elle met en vente deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès.

Ces séries comprennent :

La 1^{re}, de grands Châteaux comme certains de la Vallée de la Loire et de beaux et curieux monuments religieux desservis par le Réseau d'Orléans.

La 2^e, des sites de mer ou de montagne, stations thermales, vieilles bourgades, etc., auxquels on accède par le même Réseau.

On trouve ces cartes dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets chacune.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger : 2 fr. 60) par série, au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris (XIII^e).



La Riviera, de Nice à Marseille par la route

Pendant l'année 1928, les autocars P.-L.-M. effectueront tous les jours le trajet Nice-Marseille et le trajet Marseille-Nice. Les cars suivront, de bout en bout, la côte déclinée du Littoral dont il est impossible d'apercevoir du train les différents aspects.

Du 11 janvier au 30 avril, un autre service quotidien d'autocar se superposera, tous les jours, au précédent. Il effectuera exactement le même trajet, mais plus lentement, en un jour et demi : le voyageur pourra, à son choix, coucher soit à Hyères, soit à Toulon.

Enfin, du 11 janvier au 30 avril, sera mis en marche un service quotidien d'autocar St-Raphaël-Toulon et vice-versa, qui donnera à la clientèle de la côte des Maures, de bonnes correspondances avec les principaux trains de et pour Paris.



Pour aller au Maroc, la voie de Marseille est la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée

Trois fois par mois (les 4, 14 et 24) les trains partant chaque soir de Paris P.-L.-M., à 17 h. 10, 19 h. 50 ou 21 h. 25, permettent au voyageur de s'embarquer dès le lendemain à Marseille sur un des luxueux paquebots de la Cie Paquet qui, après escale, à Tanger les 8, 18, ou 28, atteignent Casablanca les 9, 19 ou 29 au matin.

Des billets combinés (chemin de fer et paquebot) valables 15, 30 ou 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés pour Tanger et Casablanca par les principales gares P.-L.-M. et les Agences de la Cie Paquet.



Indicateur des principaux horaires pour le transport des marchandises en grande et en petite vitesse

La Compagnie des Chemins de fer de P.-L.-M. vient de faire paraître un indicateur des principaux horaires pour le transport des marchandises en grande et en petite vitesse par wagons complets en transit par les lignes du Réseau P.-L.-M.

Cet indicateur mentionne, pour les meilleures relations entre les principales villes des pays étrangers, en transit par les lignes du P.-L.-M., les heures de départ et d'arrivée à destination; il permet de connaître l'heure la plus favorable de remise de l'expédition à la gare de départ, la durée pratique du transport, ainsi que le moment à partir duquel la marchandise a dû arriver à destination. Cette innovation sera certainement très appréciée par ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au trafic international. Le nouvel indicateur, qui sera réédité aux principaux changements de service, peut être obtenu en s'adressant à M. l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation de la Cie P.-L.-M. Service de la Publicité, 20, boulevard Diderot, Paris (Prix : 10 francs).

Service aérien Bâle-Genève-Marseille

La ligne Bâle-Genève-Marseille sera désormais desservie trois fois par semaine avec l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et vendredi : départ de Bâle à 10 h. 30, arrivée à Genève à 12 h. 15. Départ de Genève à 12 h. 45, arrivée à Marseille à 15 h. 30.

Mardi, jeudi, samedi : départ de Marseille à 8 h. 30 (H. E. O.); arrivée à Genève à 13 h. 15; départ de Genève à 13 h. 45, arrivée à Bâle à 15 h. 30.



Affiches illustrées des chemins de fer de l'Etat

Les affiches illustrées éditées par les Chemins de fer de l'Etat ont, par leur composition artistique, obtenu un réel succès si l'on en juge par les nombreuses demandes émanant d'amateurs ou de collectionneurs, qui parviennent journellement au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (8^e).

Ces affiches, vendues au prix de 5 francs l'exemplaire, sont expédiées pliées, sous enveloppe, franco à domicile, contre l'envoi préalable de leur valeur en mandat-carte.

Pour les recevoir sous rouleau, joindre le prix du colis postal (gare ou domicile).

Aucun envoi n'est fait contre remboursement.



Pour se rendre en Angleterre avec le maximum de confort et le minimum de dépense

Prendre la ligne : Paris-Saint-Lazare à Londres, par Dieppe-Newhaven. Services rapides de jour et de nuit, tous les jours et toute l'année.

Grands et puissants paquebots à turbines, munis de postes de T. S. F. ouverts à la correspondance privée.

Transbordement direct entre les trains et les paquebots, à Dieppe et à Newhaven.

Les voyageurs de 1^{re} et de 2^e classes, porteur de billets d'aller et retour de Paris et Rouen à Londres, via Dieppe-Newhaven, ont la faculté d'effectuer leur voyage de retour via Southampton-Le Havre, sans supplément de prix. Cette facilité s'étend aux voyageurs des mêmes classes de la ligne Le Havre-Southampton, qui désiraient revenir par Newhaven-Dieppe.

Des interprètes en uniforme sont à la disposition du public à l'arrivée et au départ des trains-paquebots, dans les gares de Paris-Saint-Lazare et de Londres-Victoria.



Cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif

Jusqu'à présent, le voyageur, qui désirait obtenir des billets à demi-tarif, devait se munir de cartes de trois mois, six mois ou un an.

Désormais, il lui sera possible d'obtenir également ces billets sur présentation des cartes de 1 mois ou 2 mois qui sont délivrées depuis le 1^{er} janvier 1928.

Les nouvelles cartes sont valables sur l'ensemble des grands réseaux de Chemin de fer français.

Elles sont de trois types, suivant que le voyageur désire obtenir des billets à demi-tarif de toutes classes, de 2^e et 3^e classes, ou de 3^e classe seulement.



Affiches illustrées d'Alsace et de Lorraine

L'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine a l'honneur de faire savoir qu'elle met en vente au prix de 4 francs l'exemplaire, les affiches illustrées suivantes :

Strasbourg : Petite France, Le Haut-Barr. Metz : La Moselle, Thann. L'Alsace : La Plaine. L'Alsace : La Montagne. Les Vosges. La Lorraine : Oderen, Colmar, Vieux Metz.

Ces affiches sont expédiées sous enveloppe, franco à domicile, contre l'envoi préalable de leur valeur au compte chèque postal : A. L. Paris n^o 27.988.

Pour recevoir les affiches sous rouleau, joindre le prix du colis postal (3 fr. 90 en gare, 5 fr. 20 à domicile).

Ecrire ou s'adresser :

Aux Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 5, rue de Florence, Paris (8^e).

N. B. — Aucun envoi n'est fait contre remboursement.